

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre février deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28/01/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 005 : OFFICE DE TOURISME – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président présente le document du débat d'orientation budgétaire 2010, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour l'office de tourisme de la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2010, dont le document de présentation est annexé à la délibération pour l'office de tourisme de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 08 février 2010

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 06/02/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS



**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2010**

**SERVICE PUBLIC DU
TOURISME**

04 février 2010

Depuis le 1^{er} avril 2009, la Communauté de Communes de Noblat exerce, directement, la compétence de développement touristique du territoire.

Ainsi, l'année 2009 a vu le premier budget de ce service public administratif. C'est un budget annexe au budget général de la collectivité qui est établi suivant la nomenclature comptable M14.

Les orientations budgétaires proposées pour 2010 sont donc basées sur les dépenses constatées en 2009 pour cette compétence.

1 Les orientations budgétaires en 2010

1.1 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement, pour 2010, permettront l'entretien du bâtiment de l'office de tourisme et des équipements présents à l'intérieur de celui-ci.

Il est également nécessaire de prévoir la mise en place de visites dématérialisées grâce à des baladeurs numériques. Cette action a été évaluée à plus de 10 000 € par le cabinet CIRCOM dans le cadre du Contrat de Pôle Structurant. La Communauté de Communes de Noblat bénéficiera d'aide du Conseil Régional (20 % de la dépense).

1.2 Section de fonctionnement

La principale dépense de fonctionnement sera la prise en charge des rémunérations des agents. Les frais de personnel seront imputés sur le budget général de la Communauté de Communes de Noblat et remboursés par le budget annexe tourisme.

Les autres dépenses du service seront des charges courantes : Fournitures administratives, assurance, affranchissement...

L'ensemble des charges supportées en 2010 pour le développement touristique sera légèrement supérieure à celles payées en 2009 pour tenir compte du fonctionnement de ce service sur une année complète.

Pour 2010, la principale recette de ce budget est une subvention du budget général. Il est également prévu une ressource financière liée à la taxe de séjour qui devrait être mise en place, sur le territoire, au cours de l'année 2010.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Office de Tourisme : débat d'orientation budgétaire

Date de transmission de
l'acte : 16/02/2010

Date de réception de
l'accusé de réception : 16/02/2010

Numéro de l'acte : 2010-005 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100204-2010-005-DE

Date de décision : 04/02/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires